



THINK TANK EUROPEEN *POUR LA SOLIDARITE*

WORKING PAPER
SERIE : **ECONOMIE SOCIALE**

« LE PROCESSUS DE BARCELONE, UNION POUR
LA MEDITERRANEE »

ELEMENTS DE REFLEXION SUR LA QUESTION ENERGETIQUE
ET L'ECONOMIE SOCIALE

BAPTISTE FABRE, JUILLET 2008

Think Tank Européen *Pour la Solidarité*
Rue Coenraets, 66 – B – 1060 Bruxelles
Tél. : + 32 2 535 06 63 / Fax : +32 2 539 13 04
Email : info@pouirlasolidarite.be / www.pouirlasolidarite.be



Avec le soutien de la Direction générale de la Culture – Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente – Service de l'Éducation permanente du Ministère de la **Communauté française de Belgique**

Le Think Tank européen *Pour la Solidarité* (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, *Pour la Solidarité* initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think Tank européen ***Pour la Solidarité***

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63 – Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.be

www.pourolsolidarite.be

Les Cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par **Denis Stokkink**

Europe, énergie et économie sociale, Série Développement durable et ville, n°15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°14, 2007.

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12 (n°13 en version néerlandaise), 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

Entrepreneuriat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

Introduction

La mer Méditerranée a toujours joué un rôle central dans l'histoire des relations entre ses rives Nord et Sud. Bien plus qu'une frontière naturelle, c'est aussi une importante zone d'échanges où des liens historiques, économiques et culturels étroits entre l'Europe, les Balkans, le Proche Orient et le Maghreb, ont toujours existé. L'importance stratégique de cette zone, vitale pour l'Union Européenne (UE) tant au point de vue politique qu'économique, et l'urgence des défis stratégiques communs, ont encouragé la création de relations privilégiées avec les pays du pourtour méditerranéen.

C'est le sommet de Barcelone qui entérina ces relations en 1995 par la conclusion du « Processus de Barcelone », afin d'aider au développement des voisins méditerranéens de l'UE (en plus de vouloir mettre Israël et les Etats Arabes autour de la même table) et de créer une zone de paix et de prospérité favorable à une croissance mutuelle. Une décennie plus tard, beaucoup ont tiré de cette expérience un constat mitigé, que la Commission Européenne a elle-même reconnu. Malgré des réformes encourageantes, les attentes initiales n'ont pas été satisfaites, le Processus fut plus lent que prévu et il existe toujours un écart important en termes de prospérité entre les deux rives de la Méditerranée. Les mots mêmes de Bettina Ferrero Waldner le prouvent : « Le processus de Barcelone [nous] a permis d'aborder de nombreuses questions régionales stratégiques. Beaucoup a été accompli, mais de nombreux défis communs demeurent».

En effet, on ne peut nier certains progrès, notamment des améliorations en matière de santé ou d'espérance de vie en général. La meilleure stabilité macroéconomique et la baisse de l'inflation sont d'autres progrès incontestables. Mais par rapport aux objectifs que le processus de Barcelone voulait atteindre, et aux espoirs que celui-ci avait soulevé, de vraies réformes plus approfondies et plus rapides semblent nécessaires. « En résumé, le partenariat a permis de fortement encourager les relations multilatérales et bilatérales, mais il nécessite désormais une évolution qualitative et quantitative pour stimuler les

investissements et la création d'emplois, et favoriser une utilisation optimale des ressources humaines¹ ». L'échec des précédents processus est loin d'incomber iniquement à l'UE. Les pays-tiers de la rive Sud ont également leur part de responsabilité. C'est dans ce contexte qu'intervient le nouveau « **Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée** » (UPM). Certains spécialistes² du monde arabe considèrent même que c'est un moment idéal pour relancer le projet, après l'échec de la politique du Grand Moyen Orient des Etats-Unis, et que la France a bien fait de s'engouffrer dans cette brèche.

Enfin, la question énergétique est une question majeure dans la coopération entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, et cela depuis le début du partenariat euro-méditerranéen. Si l'accent est mis sur la sécurité de l'approvisionnement, le thème des énergies renouvelables occupe néanmoins une place de plus en plus importante. Les enjeux en la matière sont multiples et complexes : ils s'étendent de l'indépendance et de la réduction de la facture énergétique au développement durable et à la défense de l'environnement. C'est encore plus le cas aujourd'hui avec la forte croissance de la demande, d'une part, et la hausse du prix du pétrole, d'autre part. Les partenaires euro-méditerranéens, bien conscients de tous ces enjeux, ont inclus cette problématique énergétique dans les projets de L'Union pour la Méditerranée. Les diverses déclarations, plans d'actions et conférences, illustrent parfaitement la volonté de coopération du Maroc dans ce secteur. C'est donc à travers cet exemple que la situation sera étudiée.

¹ COM 2008, 319/4

² G. KEPEL et F. HEISBOURG

I. Cadre général³

Des débuts difficiles.

A l'origine, le projet porté par le gouvernement français, fraîchement élu en mai 2007, est une reprise de l'idée développée par Panagiotis Roumenotis, ancien ministre des Finances de la Grèce et président de l'association CALAME (Centre d'analyse et de liaison des acteurs de la Méditerranée), ainsi que par Jean-Louis Guigou, lui-même ancien directeur de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) et Président de l'Institut de Prospective du CALAME. Ces derniers ont en effet lancé un appel pour une « Communauté du monde méditerranéen » peu de temps avant l'anniversaire des dix ans du Processus de Barcelone.

Il a fallu que, pendant plusieurs mois, se succèdent conférences, déclarations et polémiques – par exemple le discours de Tanger du 23 octobre 2007 ou encore l'Appel du 20 décembre 2007 en partenariat avec l'Italie et l'Espagne – pour discuter et mettre au point ce projet. Celui-ci fut inscrit à l'ordre du jour du sommet européen du 12-13 Mars 2008 où la copie initiale a été revue après négociations et où l'on est passé d'une « Union Méditerranéenne » à une « Union pour la Méditerranée », s'inscrivant alors dans la continuité du processus de Barcelone. La Commission eut pour mission d'établir un rapport détaillé sur la question, qu'elle a rendu le 20 mai 2008, comportant une analyse de la situation ainsi que des propositions.

Finalement, le Sommet de Paris du 13 juillet a vu l'ensemble des partenaires de ce nouveau projet signer la déclaration commune et ainsi donner naissance au « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée ». Ce qui permit de dessiner les fondements et les contours des projets qui seront mis en œuvre.

Si à l'origine les membres devaient être restreints aux pays qui bordent à proprement parler la mer, l'insistance de l'Allemagne et d'autres capitales de l'UE

³ Pour toute la partie, voire même tout le document, se référer au document de la Commission COM 2008, 319/4 ; ainsi qu'à la déclaration commune du Sommet de Paris du 13 juillet 2008

à intégrer ce projet aux politiques préexistantes de l'UE, a finalement permis d'y inclure pas moins de 44 pays, dont la moitié d'entre-eux sont non-méditerranéens. Il s'agit des 27 Etats membres de l'Union Européenne, les 13 membres du Processus de Barcelone (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte, Mauritanie, Jordanie, Israël, Turquie, Liban, Syrie, Albanie et Palestine) et d'autres pays comme la Croatie, la Bosnie, le Monténégro et la principauté de Monaco. Le nombre final de membres, après la défection de la Lybie, est actuellement de 43. Le leader libyen a en effet qualifié le processus de néo-colonialiste et l'a accusé de mettre en péril la Ligue Arabe et l'Union Africaine.

En outre, ceux qui espéraient plus de souplesse et de légèreté par et pour la nouvelle structure, paraissent déçus. Le projet a soulevé de nombreuses critiques et semblait déjà avoir perdu une part de sa crédibilité, avant même qu'il ne soit mis en place. D'entrée, des dissensions sont nées entre la France et sa grande partenaire d'outre-Rhin. Notons au passage que la présidence française a été maladroite de ne pas consulter ses partenaires de l'UE. Ce qui lui a valu d'être accusée de vouloir faire cavalier seul pour améliorer l'influence de la France sur la zone méditerranéenne. De plus, la Chancelière allemande était peu enthousiaste à l'idée de déplacer le « centre de gravité » de l'UE vers le Sud, expliquant en partie son blocage.

A cela s'ajoute que ce projet a été perçu, malgré des déclarations postérieures se voulant plus modérée voire rassurantes, comme une manière d'écarter la Turquie de l'adhésion à l'UE, ce à quoi la Commission s'est fortement opposée.

Toutefois, il faut reconnaître que le sommet de Paris a réussi à mettre autour de la table des ennemis de toujours comme Israël et les Etats Palestiniens, ou la Syrie et le Liban, ce qui était loin d'être gagné d'avance. On notera cependant l'absence du roi du Maroc, tout de même représenté par son frère, vraisemblablement pour éviter la question du Maroc Occidental.

Des changements dans la continuité ?

Le travail de la Commission, servant de base aux discussions du sommet et repris en grande partie, a permis d'analyser les réalisations du processus de Barcelone et ses contributions, mais aussi ses lacunes et ses difficultés rencontrées depuis 1995. Dans sa communication du 20 mai, la Commission tente de réaffirmer les priorités des partenaires du processus de Barcelone et cherche la manière d'imprimer « un nouvel élan politique et pratique à ce processus ». Les autres défis auxquels l'UPM devra répondre sont, entre autres, de consolider les relations multilatérales, d'accroître le partage des responsabilités, d'améliorer la gouvernance institutionnelle et de rendre le processus plus visible aux citoyens.

La Commission compte s'appuyer sur les éléments fructueux de l'ancien processus et les renforcer. Par exemple : « les trois chapitres sur lesquels porte la coopération – le dialogue politique, coopération économique et libre-échange, et dialogue humain, social et culturel – continueront de constituer l'épine dorsale des relations euro-méditerranéennes ». De même : « le programme de travail quinquennal adopté au sommet de Barcelone de 2005, la déclaration de Barcelone, ses objectifs et les domaines de coopération qu'elle prévoit restent d'actualité ». Par contre, plusieurs instruments devront être modernisés, et d'autres seront mis en place pour assurer le bon fonctionnement de l'UPM et pour répondre aux défis qu'elle s'est donnée à relever.

Pour consolider les relations multilatérales, il est prévu que soient organisés des **sommets bisannuels** des chefs de gouvernement, des réunions annuelles des ministres des affaires étrangères, des réunions ministérielles sectorielles ainsi que des réunions de hauts fonctionnaires et des réunions du comité Euro-Med , encourageant de cette manière un dialogue renforcé entre les Etats partenaires.

Les partenaires se sont mis d'accord pour renforcer le rôle de **l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM)** – instituée à Naples le 3 décembre 2003 par décision de la Conférence ministérielle du Partenariat euro-méditerranéen, c'est l'institution la plus récente du Processus de Barcelone – dans les relations avec les partenaires méditerranéens. Si elle n'est dotée que de

compétences consultatives, c'est un espace « favorable au dialogue ouvert, au débat et au libre échange de vue ».

De même, un meilleur partage des responsabilités est recherché à travers la mise en place d'une **coprésidence**. L'Union pour la Méditerranée sera codirigée par un pays de l'Union Européenne riverain de la Méditerranée et par un pays-tiers. Au Sud, le coprésident sera désigné par consensus pour une période de deux ans et il est évident que le conflit israélo-palestinien pèsera dans ce choix. Au Nord, le traité de Lisbonne devait apporter une solution au choix de la coprésidence européenne, mais au regard du non irlandais, le choix du président européen reste à déterminer. Paris ayant la présidence de l'Union à partir du 1^{er} Juillet, elle devrait récupérer la coprésidence de l'UPM, mais ce cumul de mandats ne convient pas à tous ses partenaires européens. Il est simplement précisé dans la déclaration finale que la présidence européenne « devra, en ce qui concerne l'UE, être compatible avec la représentation extérieure de l'Union Européenne conformément aux dispositions du traité qui sont en vigueur ». Toujours est-il que le 13 Juillet, le sommet de Paris était coprésidé par les Présidents français et égyptien.

L'amélioration de la gouvernance institutionnelle passera par « un Comité constitué de représentants de l'ensemble des États membres, des partenaires méditerranéens et de la Commission, spécialement désignés à cet effet, sera créé. Il sera dénommé «**Comité permanent conjoint**» et composé de représentants permanents des différentes missions concernées présentes à Bruxelles ». Il permettra de préparer les réunions des hauts fonctionnaires, d'assister les coprésidences dans la préparation des sommets et des réunions, d'assurer un suivi et de servir de mécanisme d'intervention rapide en cas d'urgence.

De plus, **un secrétariat conjoint permanent**, plus léger et doté d'un mandat de nature technique, « occupera une place centrale au sein de l'architecture institutionnelle. Le secrétariat insufflera un nouvel élan au processus, pour ce qui est de l'identification, du suivi et de la promotion des projets ainsi que de la recherche de partenaires. Le financement et la mise en œuvre des projets se feront au cas par cas. Le secrétariat assurera une concertation opérationnelle

avec toutes les structures du processus, y compris en élaborant des documents de travail pour les instances de décision. Il aura une personnalité juridique distincte et un statut autonome ».

Cependant, il faudra attendre la réunion des ministres des affaires étrangères au début du mois de novembre 2008 pour que soient déterminés les statuts exacts de chacune des institutions de l'UPM. Le fait est que le sommet de Paris a été plus politique et diplomatique que technique et qu'il a apporté peu de précisions à ce niveau.

Enfin la question des **financements** fait l'objet de quelques nouveautés. La Communication de la Commission du 20 mai 2008 est assez claire à ce sujet et les partenaires du sommet de Paris sont arrivés aux mêmes conclusions :

« L'UE et ses États membres apportent déjà un concours financier important à la région méditerranéenne. Afin d'apporter une valeur ajoutée au système actuel, le «Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée» devrait être conçu de manière à mobiliser des moyens de financement supplémentaires pour la région, essentiellement par l'intermédiaire de projets régionaux. Sa valeur ajoutée dépendra très largement de sa capacité à attirer des ressources financières supplémentaires en faveur de projets régionaux.

(38.) Il ne peut y avoir d'affectation préalable de fonds européens, mais certains projets répondant aux objectifs des programmes régionaux de l'UE peuvent être pris en considération pour un financement. En ce qui concerne le financement sur le budget de l'UE, les règles de sélection et de procédure habituelles des projets resteront d'application.

(39.) La Commission estime qu'un financement supplémentaire en faveur de projets et d'activités de portée régionale devrait provenir essentiellement des sources suivantes :

- participation du secteur privé;
- coopération bilatérale des États membres de l'UE;
- contributions des partenaires méditerranéens;

- institutions financières internationales, banques régionales et autres fonds bilatéraux;
- La facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) ; elle a été créée en 2002 en tant qu'outil servant à encourager le développement du secteur privé dans la région méditerranéenne pour faciliter une croissance économique plus forte. La FEMIP associait prêts de la BEI et ressources du budget de l'UE pour fournir une assistance technique, du capital risque et des bonifications d'intérêts. Cette facilité a été renforcée en 2005 après avoir fait l'objet d'un réexamen.
- l'IEVP (c'est-à-dire l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat, environ 50 millions d'euros par an sont déjà programmés pour la période 2007-2010), la facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage et instrument de coopération transfrontalière de l'IEVP, ainsi que les autres instruments applicables aux pays couverts par l'initiative. »

Grâce à tout cela, on peut imaginer la possibilité pour des acteurs locaux non gouvernementaux (potentiellement concernés par l'économie sociale) de monter des projets, et ainsi d'obtenir des financements et un appui de l'Union Européenne. Cependant l'architecture financière de l'UPM risque d'être un casse tête important, s'ajoutant à une multitude de d'instruments de financements déjà en place. Il faudra donc la rendre plus claire, plus lisible afin que des acteurs qui ne sont pas spécialisés dans la trésorerie européenne puissent en profiter. De même que pour les aspects techniques la question des financements a été repoussée à novembre. On sait déjà que les financements se feront au cas par cas mais cela reste assez flou pour le moment⁴. D'autres questions se posent encore, à savoir, est-ce que les sociétés civiles seront associées dans la création des projets? Ou encore, qui assurera l'audit financier ?

⁴ <http://www.euractiv.fr/presidence-francaise-ue/article/union-pour-la-mediterranee-financement-projets-reste-flou-000958>

II. La question énergétique, et l'exemple du Maroc

Une innovation : la dimension « projets »

Pour rendre le processus plus visible et adapté à la réalité, le nouveau « processus de Barcelone : Union pour la méditerranée » sera centré sur des projets concrets, à dimension régionale, qui créeront une dynamique complémentaire à celle des processus existants. En effet, certains des projets mis en place serviront à atteindre les objectifs du Processus de Barcelone et du Plan de 2005. Les projets doivent répondre à deux principes : d'abord celui du partenariat égalitaire, exigeant que les projets soient définis et proposés conjointement par les pays de la rive Sud et de la rive Nord ; ensuite celui de la géométrie variable, permettant de ne réunir que les pays volontaires sur un projet concret.

D'un point de vue pratique, les projets seront sélectionnés comme suit :

- « – le caractère régional, sous-régional et transnational des projets proposés, et notamment la possibilité d'une coopération entre un nombre restreint de pays;
- la taille, la pertinence et l'intérêt de ces projets pour l'ensemble des partenaires;
- leur capacité à favoriser le développement équilibré et durable et l'intégration, la cohésion et les interconnexions régionales;
- leur faisabilité financière, et notamment la maximisation du financement et de la participation du secteur privé;
- leur maturité ou degré de préparation pour être lancés rapidement. »

On remarque l'insistance sur l'aspect régional et durable des projets. Il est intéressant aussi de voir que « tous les projets sont susceptibles de mobiliser des contributions de différentes institutions financières internationales, d'encourager la création de partenariat privé/public et d'attirer des investissements du secteur privé » (COM 2008 319/4).

Pour le moment, les partenaires se sont mis d'accord sur six projets : la promotion des autoroutes de la mer, l'interconnexion de l'autoroute du Maghreb arabe, la promotion de l'énergie solaire, la dépollution de la Méditerranée, un

projet pour l'enseignement supérieur et la recherche et enfin un projet d'Agence méditerranéenne de développement des entreprises.

L'état de la coopération avec le Maroc dans le secteur énergétique

L'UE soutient le programme de réforme énergétique que le gouvernement marocain a entamé depuis une décennie à travers **la Politique Européenne de Voisinage et le Partenariat euro-méditerranéen** : « Le Maroc s'est fixé comme objectif d'augmenter l'utilisation des énergies renouvelables. L'objectif est d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique de 4% à 10% d'ici 2012 et 15% d'ici 2015. Le Maroc a lancé un plan national d'efficacité énergétique 2007 et divers programmes sont en cours d'exécution. Le Conseil de Gouvernement a approuvé une loi dans ces domaines. Le Maroc a renforcé les investissements dans les secteurs éoliens, solaires et hydroélectriques et vise l'introduction des biocarburants sur le marché à partir de 2012. [...] Le Maroc a également participé à la conférence ministérielle de l'énergie UE-Afrique-Moyen Orient qui a identifié l'intérêt commun de promouvoir des technologies propres et de développer un marché vert de l'énergie. ». (CF. Rapport de Suivi Maroc 2008)

L'appui européen est à la fois technique et financier. Sur les 654 M€ prévus par le **Programme Indicatif National** (PIN) de 2007-2010, le budget indicatif alloué à la question énergétique est de 40M€ pour l'année 2008. Cependant le PIN prévoit surtout un appui pour l'information, la sensibilisation et la formation, ainsi qu'un soutien technique. En complément des aides financières directes, des échanges de points de vue et d'expériences sont prévus, et les mesures prises sont censées faire effet de levier sur les investissements des institutions financières internationales dans des secteurs comme ceux de l'environnement ou de l'énergie, entre autres.

Le Maroc fait également partie du **projet MED-ENEC**, lequel cherche à encourager l'efficacité énergétique et l'utilisation de l'énergie solaire dans le secteur de la construction à travers le renforcement des capacités, des instruments fiscaux et économiques et des projets pilotes. Ce projet dispose d'un

budget de quatre millions d'euros et s'étale sur la période 2005-2008. Il offre de nouvelles prestations de service et une coopération technologique, entre des partenaires européens et des pays MEDA, afin d'assister les communautés, promoteurs fonciers et propriétaires par des prestations de services intégrés et rentables. De plus, il cherche à ce que la prise de conscience du public et la participation de la société civile, dans les domaines des techniques de construction écologiques et de l'utilisation de l'efficacité énergétique / énergies renouvelables dans les bâtiments, soient améliorées⁵. Ce genre de projets devrait être repris et poursuivi dans le cadre de l'UPM.

En somme, la coopération dans le domaine énergétique est importante entre l'UE et le Maroc et a été l'objet de tous les partenariats euro-méditerranéens depuis 1995. Malgré tout, beaucoup reste à faire, à améliorer ou à renforcer, ne serait-ce que parce que les problèmes énergétiques sont loin d'être résolus et que le contexte actuel n'arrange en rien les choses.

Les apports de l'UPM

Parmi les quatre exemples de projets qui ont été retenus par la Commission, l'un d'entre eux concerne particulièrement le domaine de l'économie sociale : **le plan solaire méditerranéen**. Il est présenté de la manière suivante dans les annexes de la Communication du 20/05/08 : « Les ministres euro-méditerranéens de l'énergie ont réaffirmé, en 2007, les objectifs généraux de la coopération, à savoir l'approfondissement de l'intégration des marchés énergétiques et la promotion du développement durable, y compris l'énergie solaire. Le développement et la mise en œuvre d'un plan solaire en Méditerranée doivent s'inscrire dans ce cadre. La promotion active de l'énergie solaire dans la région correspond à l'intérêt de toutes les parties. L'UE est en pointe dans les technologies qui lui sont associées et elle est soucieuse de les développer davantage. À terme, l'UE sera susceptible d'importer de l'électricité d'origine solaire. Le plan en question devra, dans un premier temps, assurer une mobilisation des autorités politiques au plus haut niveau et des institutions

⁵ Voir le site internet du projet MED ENEC, <http://www.med-enec.com/fr/index.aspx>

multilatérales et financières dans le cadre d'une conférence régionale. La Commission Européenne pourrait contribuer à l'élaboration du plan et offrir un cadre pour maintenir, d'une part, le dialogue nécessaire sur les politiques énergétiques et les stratégies sectorielles et assurer, d'autre part, le suivi de la mise en œuvre du plan. Ce travail pourrait se faire conjointement avec le secrétariat du «Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée», en utilisant par exemple les ressources du projet d'assistance technique MED-EMIP («Euro-Mediterranean Energy Market Integration Project», qui a démarré en 2008 sur fonds MEDA.). D'autres participations seraient également envisageables. ⁶»

L'annexe de la déclaration du Sommet de Paris n'ajoute que peu de choses si ce n'est que « le secrétariat est chargé d'étudier la faisabilité, la conception et la création » du plan. Par contre le dossier de presse fourni par la présidence française, même s'il n'a rien d'officiel, propose une ébauche de projet. Outre la construction de centrales solaires, le projet prévoit aussi le développement du solaire voltaïque, principalement à des fins d'électrification rurale. Les énergies solaires permettraient une diversification, une réduction de la dépendance et de la facture énergétique, une préservation des sources fossiles rares ainsi qu'une possibilité de dégager des revenus en exportant les surplus vers l'Europe. Il faut dire qu'actuellement, les énergies renouvelables ne représentent que 4% du bilan énergétique des pays méditerranéen (en y intégrant l'hydroélectricité) - alors même que le sud du bassin méditerranéen dispose d'un très fort potentiel solaire : un ensoleillement exceptionnel et beaucoup d'espaces libres.

Le dossier de presse français propose un mode de financement original : un **système européen d'échange de certificats d'origine** qui pourrait alors être ouvert aux pays du voisinage européen. « De manière générale un système d'échange de certificats d'origine permet aux investisseurs potentiels d'investir là où les conditions sont les plus favorables. Ouvert aux pays de la Méditerranée, ce système permettrait à des investissements d'être réalisés dans des pays non membres de l'UE tout en étant comptabilisés pour la réalisation de l'objectif européen concernant les énergies renouvelables ». En somme, ce système donne

⁶ (COM 2008, 319/4), partie de la Communication de la commission reprise entièrement pour sa cohérence par rapport à la partie.

la possibilité aux Etats membres de réaliser des projets en dehors de l'UE, et produisant de l'électricité qui sera ensuite revendu aux pays européens. Ce type de système permettrait de rentabiliser les investissements, en rendant la filière plus compétitive, et pourrait être renforcé par des mécanismes déjà élaborés pour les émissions de CO2.

Il est intéressant de voir que l'énergie fait l'objet d'un des tous premiers projets proposés par la Commission Européenne, renforçant par là l'idée que c'est un problème majeur de l'UE. De plus, le climat maghrébin est clairement adapté à un projet de développement de l'énergie solaire, lequel pourrait être un bon élément de réponse aux questions énergétiques. Cependant, il ne faudrait pas oublier d'impliquer les acteurs locaux, les collectivités et les ONG.

Une porte ouverte pour les acteurs de l'économie sociale ?

Les acteurs de l'économie sociale sont fortement concernés par le secteur de l'énergie, dont les enjeux sont cruciaux pour l'avenir, et ont bien souvent la particularité d'être en avance dans le domaine des énergies renouvelables. Ce nouveau Processus de Barcelone offre l'opportunité d'associer aux enjeux économiques de l'énergie, des enjeux sociaux, environnementaux et humains.

L'économie sociale propose justement de développer des initiatives nouvelles pour permettre l'accès à tous aux ressources et cela à des prix abordables, tout en promouvant des sources d'énergie renouvelables. Il y a là un potentiel important en matière d'emploi et de développement⁷. En somme, l'économie sociale permettrait de répondre à bon nombre des objectifs du nouveau processus.

Mme Ferrero Waldner considère qu'« une caractéristique très positive de la décennie écoulée [concernant le processus de Barcelone] est le fait que le dialogue avec les différents acteurs politiques et économiques – la société civile, notamment les organisations de femmes et les médias – occupent une place désormais plus centrale dans le processus » (COM 2008, 319/4). Aussi les partenaires euro-méditerranéens devront s'employer à persévérer dans cette

voie. C'est le vœu de tous que de mieux mobiliser la société civile, les entreprises, les collectivités locales, les associations et les ONG, afin de s'assurer de la réalisation des projets. En effet, les collectivités locales sont un espace essentiel d'apprentissage et d'exercice de la démocratie. Pas mal d'initiatives sont déjà mises en place pour impliquer les collectivités locales et régionales, qui comptent parmi les premiers acteurs de la coopération autour de la Méditerranée. Celles-ci se sont réunis à Marseille les 22 et 23 juin, avec le soutien de la Ville de Marseille et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur⁸.

Par ailleurs, l'implication du secteur privé, y compris pour le financement des projets concrets qui seront lancés au sommet du 13 juillet, est l'un des principaux apports du projet d'Union pour la Méditerranée⁹. D'ailleurs le projet du nouveau « processus de Barcelone : Union pour la méditerranée » semble globalement bien accueilli par les chefs d'entreprises du pourtour méditerranéen¹⁰. L'opportunité doit être saisie : espérons que les ministres réunis les 3 et 4 novembre 2008 pour donner sa structure au processus n'oublie pas les différents aspects évoqués de l'économie sociale.

Conclusion

Certes, le sommet de Paris a soulevé beaucoup de réactions positives dans la presse internationale mais il n'a pas forcément fait taire les critiques et les craintes qui avaient été soulevées auparavant. La réunion a été beaucoup plus politique et diplomatique que technique et beaucoup de points restent dans le flou. Heureusement les partenaires ont affirmé leur volonté de clore la mise en place du nouveau processus pour la fin 2008. Il faudra attendre les 13 et 14 juillet prochains pour obtenir davantage d'éléments sur l'orientation que va prendre l'UPM. Mais, il est d'ores et déjà possible d'avoir une idée sur la nature

⁷ Les Cahiers de la solidarité, n°15, « Europe, énergie et économie sociale ».

⁸http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/cooperation-decentralisee_1054/colonne-droite_1665/flash-info_3921/18-06-08-1er-forum-collectivites-locales-mediterranee_63574.html

⁹http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/europe_828/union-europeenne-monde_13399/rerelations-externes_853/union-pour-mediterranee_17975/rencontre-avec-membres-ipemed-03.06.08_63202.html

¹⁰<http://www.touteurope.fr/fr/actions/rerelations-externes/politique-de-voisinage/analyses-et-opinions/analyses-vue-detaillee/afficher/fiche/3551/t/48639/from/3083/breve/les-chefs-dentreprise-plebiscitent-lunion-pour-la-mediterranee.html>

de cette « union de projet », de ses objectifs et des obstacles auxquels elle devra faire face. On peut également comprendre en quoi elle complète, plus qu'elle ne remplace, les programmes précédents, et en quoi elle apporte des éléments nouveaux à la coopération Euro-méditerranéenne. En tout cas, cette initiative a le mérite de replacer au cœur du débat politique la question des rapports entre l'Europe et ses voisins méditerranéens. Il faudra donc suivre attentivement les suites qui seront données en novembre et qui détermineront les politiques à venir pour les relations de l'UE dans la zone Méditerranéenne.

Cependant, l'échec du Processus de Barcelone de 1995 est toujours dans les esprits – puisqu'à l'origine de ce nouveau projet – et certains se demandent si l'UPM apportera réellement le souffle nouveau et les changements attendus, ou si ce n'est qu'une couche supplémentaire, qui ne fera qu'embouteiller un peu plus la liste des projets. Les objectifs sont bien entendu louables : réduire les écarts de développement, rapprocher les peuples et améliorer le dialogue entre les gouvernements. Mais il faudra faire attention à ce qu'au-delà des belles déclarations d'intention initiales, ces politiques n'aient pas pour principal agenda de répondre aux peurs sécuritaires et aux besoins énergétiques de l'Europe.

Afin ne pas répéter les erreurs de Barcelone, il semble important de consulter plus amplement les sociétés civiles, et notamment les acteurs de l'économie sociale, pour construire des projets, de fournir une meilleure information aux populations, de rendre plus visibles les projets et les moyens de financements pour mieux inciter ces mêmes acteurs, et enfin, de bien étudier les structures des sociétés. Au Maghreb, il faut prendre en compte que le secteur privé est majoritairement constitué de PME. Quant aux sociétés civiles, il ne faut pas exclure les acteurs religieux (tels que les confréries), qui sont très présents auprès des populations, mais il faut, bien au contraire, ouvrir et renforcer le dialogue avec ceux-ci.

Pour conclure, on remarque que malgré la bonne volonté affichée au Sommet de Paris, le Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée n'en est qu'à ses balbutiements et qu'il faudra beaucoup de bonne volonté et pour atteindre les objectifs espérés.